

Braccio, Nadia

De: Anouk Nadeau Farley [anouknf@hotmail.com]
Envoyé: 2 mars 2014 15:45
À: Greffe
Objet: à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Montréal, le 2 mars 2014

Un technicien est passé en après-midi, le vendredi 13 décembre 2013, dans Rosemont-Petite-Patrie, sur la rue Garnier près de Bélanger à Montréal. J'ai cru qu'il venait prendre note des données sur notre compteur qui est au sous-sol.

Il est ressorti, en disant qu'il revenait. Entre-temps, j'ai compris qu'il venait probablement pour installer un nouveau compteur appelé « intelligent ».

Quand le technicien est revenu, avec une boîte dans les bras, je lui ai demandé ce qu'il venait faire. Il m'a confirmé qu'il venait installer un nouveau compteur.

Je lui ai dit que je n'étais pas au courant. Il a dit qu'on aurait dû recevoir une lettre de Hydro-Québec à ce sujet nous informant que ça se ferait dans les 30 jours. J'ai dit qu'à ma connaissance on n'avait rien reçu et que je considère que j'aurais dû être informée. Il m'a dit que c'était la procédure normale, je lui ai répondu que ça impliquait qu'il entre dans mon espace privé et que j'avais besoin d'information.

Il m'a demandé s'il s'agissait d'un refus, je lui ai dit qu'ici c'est chez moi et que j'aurais dû être avisée, que je n'habite pas seule et que je veux en parler avec les autres personnes concernées.

Il m'a alors rapidement dit que pour les refus, Hydro-Québec charge des frais de 300\$, ce à quoi j'ai répondu que j'ai besoin d'avoir de l'information là-dessus, que ce serait normal de nous en aviser et de nous l'expliquer avant de se faire imposer cette situation! Il m'a dit qu'il avait dans son véhicule un pamphlet informatif. J'ai bien compris par après en lisant sur le sujet que cette menace, déformée de la réalité, est souvent utilisée par les installateurs.

Il m'a demandé s'il pouvait revenir le lendemain. J'ai dit que je ne savais pas s'il y aurait quelqu'un chez nous, et qu'en fait normalement je n'aurais pas été là aujourd'hui.

En partant, puisque j'argumentais en affirmant que c'était de mon droit d'avoir de l'information avant de le laisser rentrer, il m'a précisé qu'il ne travaille pas chez Hydro-Québec mais chez une autre compagnie qui effectue ce travail, probablement pour CapGemini, et il m'a dit que le dépliant est "de la propagande de Hydro-Québec".

Le soir j'ai raconté cette histoire à mes deux colocataires qui ont trouvé la situation inacceptable. Nous avons convenu de ne pas répondre à la porte si un installateur revenait, alors que l'approche de celui à qui j'avais parlé était particulièrement insistante, voire intimidante, et que nous sommes dans notre droit de refuser une telle technologie pour laquelle il n'est pas prouvé hors de tout doute qu'elle est sans conséquence néfaste. D'autant plus que vivant au rez-de-chaussée, et que certaines chambres sont situées près de la pièce où se trouvent quatre compteurs, certains d'entre nous seraient directement affectés par les émissions des nouveaux compteurs.

Le lendemain, un installateur est revenu sonner chez nous, en fait à chaque appartement du quadruplex. Alors qu'il était entré dans l'édifice, il sonnait à nouveau et cognait à toutes les portes, à plusieurs reprises. Voyant qu'il n'y avait pas de réponse, il est repassé en après-midi, en répétant la même procédure insistante.

Nous sommes d'avis que la Régie de l'énergie doit intervenir afin d'**obtenir un moratoire immédiat de la phase 1 de l'installation des nouveaux compteurs à Montréal et l'abandon des phases 2 et 3 ailleurs au Québec.**

Anouk Nadeau-Farley

et colocataires:

Vicky Beaudette

Benoit Pilotte

Montréal, rue Garnier, H2G 3A3